
DOCUMENT D'INFORMATION - Maîtrise individualisée (MIND) option environnement et développement durable (EDD) (2-069-15)

TABLE DES MATIÈRES

1. Définition du programme	1
2. Conditions d'admissibilité.....	1
3. Comment trouver un stage.....	2
4. Direction du stage.....	2
5. Préparation du formulaire EDD6999	2
6. Dépôt d'une demande d'admission	3
7. Évaluation d'une demande d'admission	3
8. Préparation du rapport de stage	4
9. Remise du rapport de stage.....	5
10. Évaluation	5

1. Définition du programme

1.1. La [Maîtrise en sciences individualisée \(MIND\) option environnement et développement durable \(EDD\)](#) est un programme qui constitue une prolongation du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DÉSS) en environnement et développement durable de la Faculté des arts et sciences. Ce programme n'est accessible qu'aux seuls étudiants inscrits au Diplôme d'études supérieures spécialisées (DÉSS) en EDD.

1.2. La MIND comprend 45 crédits, soit les 30 crédits de cours réalisés dans le DÉSS en EDD, plus 15 crédits de stage.

1.3. Le stage porte le sigle EDD6999, et il doit être dans un domaine en lien avec la mission académique du programme.

2. Conditions d'admissibilité

2.1. Avoir complété au moins 24 crédits de son DÉSS. Dans le cas où le DÉSS n'est pas complété, **il faut le terminer en même temps que son stage EDD6999.**

2.2. Avoir obtenu une moyenne supérieure à 3.0.

2.3. Avoir élaboré un projet de stage EDD6999 en concertation avec le responsable de formation et l'avoir fait signer et valider par les partenaires.

3. Comment trouver un stage

- Contacter les institutions, organismes ou ministères pour vous informer des possibilités de stages.
- Visiter les sites web des départements qui comprennent des laboratoires et des groupes de recherche en lien avec les sujets d'intérêt identifiés. Contacter les professeurs de ces départements. Les principaux groupes de recherche ont également des sites web qu'il est utile de consulter.
- Consulter la liste de stages affichée sur le [babillard du site web du DÉSS](#).
- Consulter les annonces de nouveaux stages par courriel
- Demander l'avis du responsable de formation professionnelle du programme, du responsable de son option ou du directeur de programme.
- Faire des recherches sur le web !

4. Direction du stage

5.1. Le directeur de recherche est obligatoirement un professeur de l'université de Montréal ayant le droit de diriger des étudiants aux études supérieures.

5.2. Le stage peut se faire dans un organisme externe ou à l'université. S'il s'agit d'un stage externe, un superviseur au sein de l'organisme doit également être identifié.

5.3. L'étudiant doit établir un plan de stage détaillé avec le responsable de formation professionnelle et, le cas échéant, avec le superviseur externe.

5. Préparation du formulaire EDD6999

6.1 Le formulaire de stage EDD6999 doit être rempli et soumis avant la demande d'admission. Une copie de ce formulaire se retrouve sur le [site web du DÉSS en EDD](#).

6.2. L'Étudiant doit prendre rendez-vous avec le responsable de formation professionnelle afin de finaliser son projet et le formulaire EDD6999.

6.3. Pour être recevable, le formulaire doit être signé par tous les intervenants.

6.4. Le formulaire complété doit être remis à la technicienne reliée au programme en version PDF sans les signatures et en version papier avec les signatures originales.

6. Dépôt d'une demande d'admission

6.1. Dates limites de dépôt du formulaire EDD6999 :

- 15 décembre : stage effectué en hiver (janvier-avril)
- 15 avril : stage effectué en été (mai-août)
- 15 août : stage effectué en automne (septembre-décembre)

6.2. Après le dépôt du formulaire EDD6999 au secrétariat du programme, l'étudiant fait sa [demande d'admission sur le site web](#)

6.3. Le numéro de programme de la MIND est **2-960-1-5**, tel qu'indiqué [sur le site des programmes de l'UdeM](#)

6.4. Il faut écrire « Environnement et développement durable » dans la case « option »

6.5. La demande d'admission pour la MIND en EDD peut se faire à tous les trimestres. Si la plateforme d'admission automatisée répond que « le programme n'est plus ouvert à cette date », il faut accepter la date qui est « ouverte » et écrire dans la section « commentaires » la date souhaitable d'admission. Lors du traitement d'admission, la date pourra être modifiée.

7. Évaluation d'une demande d'admission

7.1. L'admission au programme de maîtrise individualisée est un processus indépendant de l'admission au DÉSS et n'est pas automatique. Un comité d'admission est formé afin d'étudier le dossier d'admission.

7.2. La moyenne minimale pour déposer une demande est de 3.0, mais une note supérieure n'est pas garante d'une admission. Les critères d'évaluation comprennent le domaine, la qualité et la faisabilité du stage, la qualité de l'encadrement, la qualité de sa planification et sa mise en oeuvre, ainsi que la qualité du dossier académique de l'étudiant.

7.3. La décision finale sur une demande d'admission est prise par le vice-décanat aux études supérieures et aux affaires extérieures.

- 7.4. Si l'étudiant est admis, il est alors inscrit au stage de 15 crédits EDD6999, ce qui lui confère automatiquement un statut à temps plein.

8. Préparation du rapport de stage

8.1. Le rapport de stage comporte 2 parties regroupées en un seul document. La première partie (10-15p.) fait état de l'expérience. Cela inclut un journal de bord qui doit être mis en annexe. Cette partie comprend sans s'y limiter, une description de l'organisme, l'énoncé des objectifs de formation, un énoncé des objectifs de stage, une description avec chronogramme des fonctions et des tâches assumées (incluant en annexe le dépôt d'un échantillon ou de la totalité des documents produits dans le cadre de ces fonctions comme par exemple un communiqué de presse, des articles publiés dans la revue de l'organisation), une discussion sur l'atteinte des objectifs pédagogiques et une analyse critique de l'apprentissage.

8.2. La seconde partie consiste en un "essai" d'environ 50 pages (sans compter la bibliographie). Il peut s'agir d'un rapport émergeant directement du stage (par ex. une analyse des besoins en SIG d'une entreprise, une revue de littérature critique, un article scientifique). Il peut s'agir aussi d'un essai sur un thème touché par le stage mais non approfondi. Par exemple, un étudiant a analysé une étude d'impact en Argentine avec une ONG. Il a produit l'essai sur le rôle de l'ÉIE dans la dynamique sociopolitique et l'importance de la forme comme élément stratégique. Cette partie doit être bien documentée et accompagnée d'une bibliographie.

8.2.1. Si le stage est essentiellement un travail de recherche (en laboratoire ou sur le terrain), le rapport suivra le format habituel d'un rapport de recherche selon les critères de la discipline (par exemple : introduction, matériel et méthodes, résultats, discussion, conclusion).

8.2.2. Si le stage est davantage une activité d'intervention, la portion analytique sera constituée d'un essai sur un thème apparenté au stage en accord avec le directeur de recherche.

8.3. La présentation du rapport de stage doit être conforme aux [normes établies par la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#) (FESP) .

9. Remise du rapport de stage

- 9.1. Le rapport de stage doit être remis dans les 3 mois suivant la fin du stage selon l'article 67 du [Règlement pédagogique de la FESP](#).
- 9.2. L'étudiant doit remettre son rapport de stage en format PDF et remettre 2 exemplaires en format papier à la technicienne reliée au programme qui lui remettra alors un « Avis de dépôt » officiel.

10. Évaluation

- 11.1 La pondération et la longueur de la portion descriptive et de la portion analytique du rapport différent selon le stage.
- 11.2 La performance durant le stage sera évaluée soit par le superviseur externe lors d'un stage hors campus, soit par le directeur de recherche lors d'un stage sur le campus et comptera pour 20% de la note finale.
- 11.3 Le rapport de stage sera évalué par un jury formé de deux professeurs, dont l'un est habituellement le directeur de recherche, et cette évaluation comptera pour 80% de la note finale. Un formulaire sera disponible sous peu. Au besoin, contactez le directeur du programme.
- 11.4 Le jury dispose normalement de dix semaines pour évaluer le rapport. Le jury fait parvenir son rapport à la technicienne responsable du programme. Le jury détermine la note finale à verser à l'étudiant sur la base de l'évaluation du stagiaire produite par le superviseur (11.2) et son examen du rapport de stage (11.3).